

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

Délibérations du Conseil d'administration n°7 du 12 mars 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h40

Membres du Conseil d'administration : 36
Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Délibération n°2019-2 approuvant le lancement du processus du passage de l'Etablissement aux responsabilités et compétences élargies.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu l'article L. 712-8 du code de l'Education ;

Vu l'avis favorable du comité technique de l'EPCC en date du 15 février 2019 ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des voix le Conseil d'administration approuve le lancement du processus visant à obtenir les autorisations ministérielles requises par le code de l'Education, en vue du passage de l'EPCC aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2020 ou ultérieurement.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 29

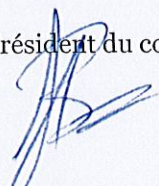
Affichage le 13/03/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 13/03/2019

Transmission au contrôle de légalité le 16/03/2019

Délibération certifiée exécutoire le 01/04/2019

Le Président du conseil d'administration



JEAN-MARC BONNISSEAU

Délibération n° 2019-2